



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* COX propose la première lecture du projet de loi 15 — *Loi sur la classification et la distribution des films et des vidéos/The Film and Video Classification and Distribution Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MARTIN, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. PIWNIUK, M^{me} LAMOUREUX et M. MICHALESKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de traitement de la toxicomanie.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance de l'importance des terres humides sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. KINEW intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget néglige les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il contrevient à la promesse du premier ministre voulant que soient protégés les services de première ligne et qu'il prévoit d'importantes compressions dans les domaines de la santé et de l'éducation malgré les nouvelles rentrées fiscales sans précédent provenant de la taxe sur les carburants mise en place par le premier ministre;
- b) qu'il fait suite à l'attaque du premier ministre contre le système de soins de santé et qu'il prévoit des dépenses inférieures, de 175 millions de dollars, à ce qui est alloué à la santé, le gel des services de soins aigus ainsi que la réduction des services de soins de longue durée, des programmes de recrutement de médecins et des services en santé mentale et en toxicomanie, tout en consacrant des millions de dollars à d'innombrables rapports élaborés par des experts-conseils au prix fort;
- c) qu'il réduit les fonds accordés au régime d'assurance-médicaments bien qu'il existe actuellement une occasion unique d'exhorter le gouvernement fédéral à investir dans un programme d'assurance-médicaments national et universel;
- d) qu'il prévoit des dépenses inférieures, de 81 millions de dollars, à ce qui est consacré au budget des immobilisations pour l'éducation des élèves de la maternelle à la 12^e année et qu'il ne maintient pas les dépenses dans le domaine de l'éducation, à tout le moins, au taux de l'inflation;
- e) qu'il réduit de plusieurs millions de dollars le financement consacré à l'éducation postsecondaire alors qu'il augmente les frais de scolarité que doivent payer les parents et les étudiants et qu'il laisse entrevoir des modifications importantes à l'aide aux étudiants, ce qui limiterait l'accès de milliers d'étudiants à cette aide;
- f) qu'il ne présente pas de plan complet pour la création d'emplois qui donnerait à davantage de familles l'accès à des emplois bien rémunérés et non précaires, qu'il réduit l'aide consacrée à l'apprentissage et à la formation et qu'il ne prévoit aucune mesure pour réduire le taux de chômage au Manitoba, qui est maintenant supérieur à la moyenne canadienne pour la première fois depuis une génération;
- g) qu'il diminue de plus de 150 millions de dollars le financement accordé aux projets d'infrastructure, qu'il supprime le quart du budget voué à la protection contre les inondations et qu'il ne fait mention ni de la ville de Churchill, ni d'aucune aide aux emplois miniers dans le Nord;
- h) qu'il force des familles manitobaines ordinaires à payer des centaines de dollars de plus cette année à cause de la taxe sur les carburants du premier ministre, qu'il n'offre aucun allègement fiscal en 2018 et qu'il laisse les grands pollueurs industriels s'en tirer indemnes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La présidente déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. EWASKO, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* EICHLER et M. GERRARD interviennent. La motion d'amendement fait l'objet d'une motion de sous-amendement proposée par M. GERRARD portant qu'elle soit amendée par adjonction, après l'alinéa h), de ce qui suit :

- i) qu'il n'élabore pas de vision orientée vers l'avenir ni de plan adéquat visant à créer des emplois et à faire croître l'économie du Manitoba;
- j) qu'il ne prévoit pas de mesures visant à réduire les inégalités au Manitoba, qu'il n'augmente pas les prestations d'aide à l'emploi et au revenu et qu'il impose plutôt des coûts plus élevés aux familles à faible revenu en raison des augmentations relatives aux taxes, aux transports en commun et à l'hydroélectricité, lesquelles ne sont pas accompagnées de mesures compensatoires;
- k) qu'il prévoit une taxe sur le carbone n'offrant ni soutien transitoire à l'industrie du transport routier, ou aux industries connexes, ni explications logiques, claires et précises quant à la façon dont les recettes seront réparties, ce qui suscite de la confusion, et qu'il ne donne aucune indication claire à l'égard de l'avenir des emplois et des débouchés connexes dans le cadre de l'élaboration d'une économie verte;
- l) qu'il ne présente pas de plan concret visant à atténuer les problèmes liés aux changements climatiques, notamment l'augmentation du nombre d'inondations, de sécheresses et de feux de forêt;
- m) qu'il ne prévoit pas de leadership quant au développement et à la fabrication de véhicules électriques au Manitoba, notamment les voitures, les autobus, les camions et les tracteurs;
- n) qu'il n'aborde pas les avantages qu'entraîne la réduction de l'oxyde de diazote dans le cadre des processus agricoles;
- o) qu'il ne prévoit pas de progrès quant à l'écocertification du lac Winnipegosis;
- p) que le discours du budget mentionne même pas Hydro-Manitoba et que le budget ne prévoit aucune mesure visant à réduire l'augmentation considérable et prévisible des taux d'hydroélectricité;
- q) qu'il ne prévoit aucune mesure visant à améliorer la santé des Manitobains, notamment le rétablissement du centre exceptionnel de soins d'urgence Misericordia, des services de soutien en matière d'allaitement et des équipes spécialisées en soins intraveineux au Centre des sciences de la santé, l'établissement de laboratoires médicaux dans les cabinets de médecin, les investissements dans des mesures de gestion en cas d'urgence, le soutien des services médicaux d'urgence en région rurale et des équipes de santé locales, y compris les pharmaciens en milieu rural, et la mise en place d'un nombre suffisant d'ambulanciers paramédicaux, tout particulièrement les spécialistes en soins avancés qui travaillent dans les régions rurales du Manitoba;
- r) qu'il enlève des dizaines de millions de dollars en prestations spéciales pour enfants, au détriment de ces derniers et des familles du Manitoba;
- s) qu'il ne prévoit pas la création d'un cadre pour l'obligation de consulter à l'égard des collectivités autochtones;
- t) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans la ville de Winnipeg ni dans d'autres municipalités, étant donné que leur financement a été réduit;
- u) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans la transformation des Services à l'enfant et à la famille, étant donné que le financement accordé aux initiatives stratégiques et à l'appui aux programmes a été réduit;

- v) qu'il ne prévoit pas de mesures à l'égard de la crise liée à la méthamphétamine au Manitoba, étant donné qu'il ne prévoit pas la mise sur pied, pour les métamphétaminomanes, d'une unité de stabilisation et d'un service d'appui transitoire visant à les aider à remédier à leur situation;
- w) qu'il ne prévoit pas de fonds qui seraient clairement accordés à l'Institut international du développement durable;
- x) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans les secteurs de l'immigration, de la condition féminine, des affaires francophones et de l'éducation en français, étant donné que le soutien qui y a été accordé a été réduit;
- y) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans l'avancement des droits de la personne, étant donné que le financement accordé à la Commission des droits de la personne a été réduit;
- z) qu'il ne prévoit pas l'investissement du financement fédéral ou des recettes provenant de la taxe sur le carbone dans des mesures environnementales visant à réduire les émissions, étant donné que le financement accordé à la Commission de protection de l'environnement, au ministère de la Gestion des ressources hydriques et à la Division de la gestion de l'environnement a été réduit;
- aa) qu'il ne prévoit pas d'appui aux établissements d'enseignement postsecondaire, faisant en sorte que les universités et les collèges sont obligés de réduire les services offerts aux étudiants et les programmes;
- bb) qu'il prévoit la réduction du financement accordé à la recherche et à l'innovation, étant donné que le budget de la Société Recherche Manitoba a été réduit;
- cc) qu'il ne prévoit pas la priorisation de la construction de la route située du côté est et que des promesses ont été rompues à l'égard du financement des infrastructures au Manitoba,

Le président adjoint déclare le sous-amendement recevable.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. WIEBE et LAGIMODIERE interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger